



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Fo
No 1048/10**Département de l'intérieur
et de la mobilité**Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50**Diffusion**

Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Macherei
Mme Charollais
M. Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

DÉCISIONdu **14 JAN. 2011**approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 24 novembre 2010

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu le: 18 JAN. 2011
Séance CA du:
Décision:
traiter par:
Copies:

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 24 novembre 2010, ayant pour objets :

- la désaffectation des parcelles N^{os} dp4602B et dp4606B de 208 m² au total
- l'incorporation desdites parcelles au domaine privé et réunion aux parcelles N^{os} 2129 et 5191 pour former une nouvelle parcelle sous le N^o 5366 de 13912 m²
- l'extension du droit de superficie distinct et permanent N^o 5369, section Petit-Saconnex, sis sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, section Petit-Saconnex, octroyé à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, sur les parcelles N^{os} dp4602B et dp4606B,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève 2 ex
SSCO-SF, RF 1 ex
SSCO 2 ex